Séance extraordinaire du 28 mai 2009

2009-05 129

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Session spéciale du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce jeudi 28 mai 2009 à 20 heures.

Sont présents à cette session :

Siège # 1 Mme Lise Roy	Siège # 4 M. Paul Joly
Siège # 2 M. Richard Morin	Siège # 5 M. Claude Grondin
Siège # 3 M. Normand Pouliot	Siège # 6 M. Richard Fluet

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Huguette Plante.

M. Marc-André Doyle, directeur général et secrétaire-trésorier, assiste également à cette session.

1 - CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Après la vérification du quorum, la mairesse déclare la session ouverte

En conséquence,

Il est proposé par M. Richard Morin, appuyé par M. Claude Grondin et résolu unanimement de déclarer cette session ouverte.

Adoptée unanimement.

2009-05 130

02 - RENONCIATIONDE L'AVIS À CONVOCATION

2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les conseillers étant présents

En conséquence

Il est proposé par M. Paul Joly appuyé de Mme Lise Roy et unanimement résolu de renoncer à l'avis de convocation obligatoire, pour une séance spéciale.

Adopté unanimement

2009-05 131

03 - PETITE SÉDUCTION: ASSURANCE RESPONSABILITÉ

3 - PETITE SÉDUCTION: ASSURANCE RESPONSABILITÉ:

Attendu qu'un groupe de bénévoles organise, conjointement avec une équipe technique de Radio Canada, le tournage d'une émission de la série « LA PETITE SÉDUCTION »

Attendu que ce groupe fait la promotion :

· du dynamisme et des valeurs locales

· du concept de Village Relais, reconnaissance obtenue par la municipalité la Guadeloupe

Attendu que les organisateurs locaux de « La Petite Séduction » ne disposent pas d'une couverture d'assurance responsabilité civile adéquate.

Attendu que la municipalité La Guadeloupe peut inclure les activités de « La Petite Séduction » sous sa couverture d'assurance responsabilité.

En conséquence :

Il est proposé par M. Normand Pouliot appuyé par Mme Lise Roy et unanimement résolu :

- De reconnaître le comité organisateur de « La Petite Séduction La Guadeloupe » comme un comité municipal, mandaté pour livrer cet événement les 30 et 31 mai 2009, dans le cadre des activités promotionnelles de la municipalité.
- De demander à la Mutuelle d'assurance des municipalités, via PMT Roy, assurances et services financiers, d'inclure le comité organisateur de « La Petite Séduction » au contrat d'assurance en responsabilité civile de la municipalité La Guadeloupe

Adoptée unanimement.

2009-05 132 **07 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

7 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION :

Il est proposé par M. Richard Fluet, appuyé par M. Richard Morin et résolu unanimement que cette session spéciale soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20.15hrs

_____ _____

Huguette Plante, mairesse Marc-André Doyle, dir. gén. & sec. trés.